

**QUIMPER BRETAGNE
OCCIDENTALE
CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Séance du 29 septembre 2022

**Rapporteur :
Monsieur David LE GOFF**

N° 39

ACTE RENDU EXECUTOIRE

compte tenu de :

- la publicité sur le site Internet, pour une durée de deux mois, à compter du : 04/10/2022
- la transmission au contrôle de légalité le : 04/10/2022 (accusé de réception du 04/10/2022)

*Acte original consultable au service des assemblées
Hôtel de Ville et d'agglomération
44, place Saint-Corentin – CS 26004 - 29107 Quimper Cedex*

Insertion et mobilités

La communauté d'Agglomération Quimper Bretagne Occidentale souhaite encourager l'insertion des publics en situation de fragilité, notamment via un accès durable à l'emploi.

L'association Mobil Emploi favorise l'articulation mobilités/ insertion sur le marché du travail via deux activités distinctes et complémentaires.

La présente délibération a pour objet de proposer le versement de subventions à cette structure, afin de l'accompagner dans la mise en œuvre de dispositifs d'aides et d'accompagnements concrets.

La mobilité est l'un des tous premiers déterminants dans un parcours d'insertion socioprofessionnelle. Près d'un français sur quatre déclare avoir déjà refusé un travail ou une formation faute de moyen de transport adapté pour se déplacer (sondage Elabe, réalisé pour le Laboratoire de la mobilité inclusive en 2017).

Dans le Finistère, Mobil'Emploi est une structure associative qui propose des solutions de mobilités pour des travailleurs en situation précaire, qui ne peuvent se déplacer jusqu'à leur lieu de travail, faute de moyen de transport disponible (horaires atypiques, éloignement d'un point d'arrêt du réseau de transports collectifs, etc.).

1. La subvention pour le service de navettes sur des horaires atypiques pour des personnes en insertion

L'association propose notamment une aide temporaire pour les déplacements et trajets par la mise en place de navettes en direction de ce public, dont les conducteurs sont des

salariés en insertion. Près de 500 personnes résidants sur le territoire de QBO bénéficient de ce service annuellement.

Le service fonctionne sur les horaires atypiques, à savoir 4h-7h et 19h30-23h.

Au titre de cette activité, Quimper Bretagne Occidentale a alloué en 2021 une subvention de 11 250 €. Il est proposé de reconduire cette subvention en 2022 pour le même montant.

2. La subvention pour la plateforme de mobilité

En 2021, l'association Mobil Emploi a été soutenue par le conseil départemental du Finistère afin de mettre en place, à l'échelle du Pays de Cornouaille, une « plateforme de mobilité ».

Cette solution répond aux problématiques des publics qui rencontrent les difficultés suivantes : pas de permis ; pas de voiture ; frein financier ; méconnaissance des dispositifs existants sur le territoire en matière de mobilités alternatives à la voiture individuelle ; etc.

Une telle plateforme est un « support mobilités » utile à l'ensemble des acteurs de l'insertion sociale, professionnelle et de l'autonomie, grâce à un accompagnement individuel réalisé par des conseillers en mobilité.

Le public cible concerne donc des personnes en situation d'insertion professionnelle ; des seniors et personnes en situation de handicap dans un objectif d'autonomie ; des jeunes et actifs dans un objectif d'accompagnement au changement de comportements.

Entre le 1^{er} septembre 2021 et le 31 août 2022, 200 personnes ont été accompagnées à l'échelle de la Cornouaille, dont 87 habitants de QBO.

En vertu de l'article L.1231-1-1 du code des transports, QBO a compétence pour « organiser des services de mobilité solidaire, contribuer au développement de tels services ou verser des aides individuelles à la mobilité, afin d'améliorer l'accès à la mobilité des personnes se trouvant en situation de vulnérabilité économique ou sociale et des personnes en situation de handicap ou dont la mobilité est réduite ». Cette subvention serait donc imputée au budget annexe des transports, section de fonctionnement.

La participation des différentes collectivités à la plateforme de mobilité est calculée au prorata du nombre d'habitants.

CHARGES				PRODUITS			
Intitulé des cptes	2022 prévisionnel (2 CMI)	BP REACTUALISE 2022 (3 CMI)	2023 (4 CMI)	Intitulé des cptes	2022 prévisionnel (2 CMI)	BP REACTUALISE 2022 (3 CMI)	2023 (4 CMI)
CARBURANT	5 000,00	5 000,00	9 000,00	CONSEIL DEPARTEMENTAL	41 000,00	41 000,00	41 000,00
FOURNITURES DIVERSES	1 400,00	1 400,00	1 500,00	FSE	35 600,00	45 800,00	40 000,00
FOURNITURES OUTILS PEDAGOGIQUES	1 000,00	1 000,00	1 000,00	plan pauvreté 2021/2022		36 000,00	
60 - ACHATS	7 400,00	7 400,00	11 500,00	plan pauvreté 2022/2023 ?			40 000,00
LOCATION IMMOBILIERE	4 000,00	4 000,00	4 200,00	CONSEIL REGIONAL		15 000,00	15 000,00
LOCATION DIVERSES	500,00	500,00	500,00				
LOCATION VEHICULE	5 000,00	5 000,00	6 000,00	COMMUNAUTES DE COMMUNES (*)	31 400,00	15 000,00	39 000,00
ASSURANCES	1 600,00	1 600,00	1 200,00	QBO (38%)	11 500	11 500	13 000
ENTRETIEN MAINTENANCE	2 200,00	2 200,00	2 500,00	CCA (19%)	6 000		7 000
61 - SERVICES EXTERIEURS	13 300,00	13 300,00	14 400,00	DNEZ COMMUNAUTE (7%)	2 000		3 000
HONORAIRES	700,00	700,00	700,00	COM COM PAYS FOUESNANTAIS (10%)	3 600	3 500	4 000
LIGNES TELEPHONIQUES	400,00	400,00	400,00	COM COM PAYS BIGOUDEIN SUD (14%)	4 300		5 000
62 - AUTRES SERVICES EXTERIEURS	1 100,00	1 100,00	1 100,00	COM COM HAUT PAYS BIGOUDEIN (7%)	2 000		4 000
REMU. PERMANENTS	65 000,00	97 000,00	110 000,00	COM COM CAPSIZUN (6%)	2 000		3 000
CHARGES/ PERMANENTS	21 200,00	34 000,00	38 000,00				
64 - CHARGES DE PERSONNEL	86 200,00	131 000,00	148 000,00				
TOTAL DES CHARGES	108 000,00	152 800,00	175 000,00	TOTAL DES PRODUITS	108 000,00	152 800,00	175 000,00
				(*) répartition / nombre d'habitants	-	-	-

À ce titre, il est proposé le versement d'une subvention complémentaire par QBO, à savoir 11 500 € en 2022.

Après avoir délibéré, le conseil communautaire décide, à l'unanimité des suffrages exprimés, d'autoriser madame la présidente :

1 – à signer la convention avec l'association Mobil Emploi, au titre de l'année 2022 ;

2 – à verser les deux subventions afférentes, à savoir :

11 250 € pour le service de navettes sur des horaires atypiques pour des personnes en insertion ;

11 500 € pour la plateforme de mobilité.